

République Française
Département de la Haute-Corse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE

Séance du 11 septembre 2025

Délibération n°2025/107

Objet : Étude de préfiguration d'une démarche d'Écologie Industrielle Territoriale :
Demande de financement

Nombre de membres 46			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du deux septembre deux mille vingt-cinq, le Conseil communautaire à nouveau convoqué conformément à la loi. L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre, à 17h00, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI. CECCALDI Attilius est désigné secrétaire de séance.
En exercice	Présents	Votants	
46	20	24	
Pour	Contre	Abstentions	
24	-	-	
Présents : ACQUAVIVA Stella – CASALONGA Jérôme – CASANOVA Antone – CECCALDI Attilius – D'ORNANO Pierre-Paul – GUERRIERI Jean-Paul – LIONS Paul – MALASPINA-GIOCANTI Marie-Dominique – MARIANI Frédéric – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MORTINI Lionel – PETIT-CRISTINI Pierrette – PINAUD Jean-Michel – POLI Jean-François – POLI Pierre – SALDUCCI Ange – SAULI Charles – SAULI Joseph – TORRACINTA Marcel.			
Absents représentés : BANDINI Christian a donné procuration à MATTEI Joseph – CUBADDA Charles a donné procuration à MALASPINA-GIOCANTI Marie-Dominique – MARCON-VINCENTELLI Jeanine a donné procuration à POLI Pierre – MONTI ROSSI William a donné procuration à GUERRIERI Jean-Paul.			
Absents : ANTOLINI Clémentine – ANTONELLI Jean-Toussaint – BASTIANELLI Ingrid – BASTIANI Angèle – BATAILLARD Camille – CANANZI Ange – CAPINIELLI Marie Josèphe – CASTELLANI Jean-René – COLOMBANI Barthélémy – COLOMBANI Pierre – FRANSCICI Paul-Antoine – GENUINI Benjamin – GUERRINI Antoine – GUIDICELLI Paul – GUIDONI Martine – LE GALL Caroline – MARTELLI Camille – MORETTI Jean-Baptiste – ORSINI Joseph – ROMANI Sylvie – SAVELLI René – TURCHI François.			
Convocation envoyée le : 05/09/2025 Et affichée le : 05/09/2025		Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 12/09/2025	

Le Président expose à l'assemblée :

Le plan pour l'adaptation de l'agriculture méditerranéenne aux impacts du dérèglement climatique (Plan agriculture climat Méditerranée) a été annoncé le 16 juillet 2024 par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Il vise à préparer l'agriculture méditerranéenne de demain et à accompagner les transformations profondes à venir, en particulier concernant l'adaptation au changement climatique.

Dans le cadre de ce Plan agriculture climat Méditerranée, la CCIRB a déposé un projet à l'appel à manifestation d'intérêt, publié en date du 29 octobre 2024 par la Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt de Corse. Par notification de décision en date du 04/04/2025, le Préfet a souhaité labelliser notre démarche territoriale comme aire agricole de résilience climatique (AARC) sur le périmètre géographique de l'intercommunalité. Il s'agit d'une reconnaissance des efforts de notre EPCI en faveur d'une agriculture durable. Cette labellisation AARC permettra à notre intercommunalité et à ses acteurs du secteur agricole d'accéder à des financements spécifiques.

La démarche territoriale présentée prévoit la mise en place de plusieurs actions notamment la valorisation des déchets agricoles. Les filières agricoles sont émettrices de différentes catégories de résidus de production tels que les déchets, sous-produits, coproduits. Ces derniers prennent une importance renouvelée dans un contexte de promotion d'une économie circulaire.

En Corse, ce gisement reste peu exploité et la CCIRB souhaite mettre en œuvre une dynamique de valorisation assurant à la fois une diversification de l'économie agricole ainsi que la transition écologique des activités de production. Que l'on prenne le cas de la laine, des cornes, mais aussi des déchets d'abattoirs ou encore des marcs, pulpes de raisin, grignons issus de la transformation oléicole, il s'agit là d'une opportunité de créer de nouvelles ressources.

Aussi il est proposé de réaliser une étude de faisabilité d'une démarche Écologie Industrielle Territoriale (EIT) afin de déterminer les synergies possibles ayant trait à la valorisation des sous-produits issus du secteur agricole et agro-alimentaire.

L'EIT s'appuie sur l'étude de la nature, de la provenance et de la destination des flux pour identifier et développer des synergies interentreprises (mise en commun de plusieurs actions qui se renforcent entre elles concourant à un effet unique et aboutissant à une économie de moyens). Les démarches d'EIT mobilisent de nombreux acteurs du territoire au sein d'une gouvernance partagée : collectivités (EPCI), chambres consulaires, agences de développement économique, associations d'entreprises, etc. L'EIT, par ses démarches collectives et volontaires menées sur un territoire en vue d'en optimiser les ressources, réconcilie ainsi développement économique et meilleur usage des ressources, en privilégiant l'ancrage des activités et de l'emploi dans les territoires.

Après consultation, le coût de cette étude à l'échelle de l'intercommunalité est estimé à 39 000 € HT.

Il est proposé de déposer une candidature à l'appel à projets « *Études de préfiguration d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale* » porté par l'ADEME et cofinancé par l'Office de l'Environnement de la Corse.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Coût de l'opération	39 000 € HT	
ADEME – OEC	31 200 €	80%
CCIRB	7 800 €	20% + TVA

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'opération et le plan de financement,
- **AUTORISE** M. le Président à solliciter une aide financière auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse d'un montant de 31 200 € au titre de l'appel à projets « *Études de préfiguration d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale* »,
- **AUTORISE** M. le Président à signer toute pièce afférente à l'opération.

Fait à L'Île-Rousse, le 11 septembre 2025

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Attilius CECCALDI

Le Président,
Lionel MORTINI

